



Stocamine : la préfecture publie l'arrêté qui autorise les travaux de confinement des déchets

par **Roni Gocer**.
Publié le 2 octobre 2023.
Imprimé le 02 octobre 2023 à 20:10
2 commentaires.

Par un arrêté publié le 28 septembre, la préfecture du Haut-Rhin autorise le début des travaux du confinement des 42 000 tonnes de déchets toxiques de Stocamine.

L'autorisation de confiner les déchets dangereux de Stocamine a été publiée ce jeudi 28 septembre. Dans [un arrêté volumineux](#), la préfecture du Haut-Rhin acte le « stockage confiné, pour une durée illimitée, en couches géologiques profondes » des déchets dangereux à Wittelsheim. La société des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) devra procéder aux travaux de confinement et à la « surveillance » des effets du stockage, notamment sur la nappe phréatique.



Le site de Stocamine se trouve sous la commune de Wittelsheim. (Photo Mathilde Cybulski / Rue89 Strasbourg)

L'arrêté était attendu depuis plusieurs semaines par les élus alsaciens, les industriels des MDPAs et les opposants au confinement définitif. L'association Alsace Nature, qui demande l'extraction des 42 000 tonnes de déchets ultimes déposés « dans les jours qui viennent » un recours devant le tribunal administratif, pour tenter de bloquer ces travaux censés durer 42 mois.

Le 26 juillet, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu avait confirmé aux élus locaux que l'État était favorable à l'enfouissement définitif.

ALLER PLUS LOIN

Sur Rue89 Strasbourg : [nos articles sur Stocamine](#)

2 COMMENTAIRES POSTÉS EN LIGNE

RETROUVEZ **CET ARTICLE** SUR NOTRE SITE !